



AVIS D'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité de Saint-Prex soumet à l'enquête publique complémentaire, du 23 août au 21 septembre 2024 inclus, le projet suivant sur la parcelle RF 134 :

- **les amendements du plan d'affectation "Le Motty" et du règlement y relatif.**

Elle met en consultation durant le même délai :

- **le rapport justificatif selon l'article 47 OAT relatif auxdits amendements.**

Les pièces y relatives sont déposées au service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI), où elles peuvent être consultées pendant la période d'enquête durant les horaires d'ouverture.

Les dossiers sont également disponibles sur le site Internet de la Commune, à l'adresse : www.saint-prex.ch, sous Accès direct / Pilier public.

Les observations, remarques ou oppositions dûment motivées devront être apposées sur la feuille d'enquête, déposées auprès du SUI, ou adressées, de préférence sous pli recommandé, à la Municipalité, ch. de Penguey 1A, case postale 51, 1162 Saint-Prex, ceci durant le délai d'enquête. Afin de les traiter au mieux, il est vivement conseillé d'utiliser le formulaire dédié, téléchargeable à la même adresse.

Sont seules recevables les oppositions et observations éventuelles relatives aux amendements soumis à enquête publique.

La Municipalité